FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE PUBLIC DU CANTON DE FRIBOURG
Juin 2018

Votre FEDE info a été bien contrôlé avant d'arriver chez vous !

C'est toujours un plaisir pour nous de s'adresser à vous, via le canal du FEDE Info.

Nous prendrions volontiers la plume plus souvent, si le Canton n'avait pas décidé de… nous limiter.

L'année dernière, en septembre, il a en effet décidé de nous limiter à trois publications par année, que nous devons, qui plus est, annoncer très à l'avance. Une solution idéale, n'est-ce pas, pour coller à l'actualité.

Non content de nous restreindre, il a aussi décrété sa volonté de nous contrôler. Le Conseil d'Etat souhaite – nous citons – que « le secrétaire général DFIN ou la Secrétaire générale adjointe valide chaque fois la transmission du courriel au personnel de l'Etat. »

Les mots que vous lisez n'en ont que plus de valeur : ils ont été lus et approuvés.

Nous demandons, depuis bientôt une année, de revenir à plus de souplesse. Nous avons donc profité de la lecture préalable de notre envoi par l'autorité cantonale, pour lui rappeler que nous attendons sa réponse.

Nous pensons bien sûr que le Conseil d'Etat devrait accorder toute son attention aux deux dossiers dont nous vous parlons ci-dessous plutôt que d'utiliser ses ressources à nous surveiller.

Caisse de pension : le canton doit se montrer exemplaire vis-à-vis de son personnel

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) a présenté différentes options pour mener à bien la révision de son plan de prévoyance afin d'assurer son financement futur. La FEDE attend du Canton qu'il analyse la situation dès aujourd'hui, mais avec la profondeur nécessaire, et qu'il assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis de son personnel.

La FEDE et ses associations membres s'attendaient à des nouvelles préoccupantes de la part de la CPPEF. Elles n'en ont pas moins été surprises par l'ampleur des montants en jeu : il faudrait en effet injecter 1,8 milliard de francs pour maintenir les prestations au niveau actuel. La nouvelle est d'autant plus frappante que des augmentations de cotisations ont été consenties récemment pas le personnel.

Au terme de la présentation par la caisse, il ne fait pas de doute que le personnel verra ses conditions se détériorer. Il appartient au Canton de se montrer tout à fait exemplaire pour limiter la casse. L'Etat devra recapitaliser la caisse et on attend de lui qu'il assume ses pleines responsabilités.

La FEDE constate qu'étant donné la diminution des espérances de performance, l'augmentation de l'espérance de vie, la détérioration du rapport actifs/retraités et les contraintes légales, la caisse n'avait pas le choix : le plan de prévoyance devait être revu. Un changement de primauté devait être évalué. Mais la primauté de cotisations va pénaliser les employés, c'est une certitude. Des diminutions de rentes seront difficilement évitables.

La génération des 40-50 ans sera la plus durement touchée – elle pourrait perdre jusqu'à 30% dans les cas extrêmes. Dans le système actuel, les employés paient

«trop» quand ils sont jeunes et ce «trop» est compensé plus tard dans leur carrière. Mais le changement de primauté brisera cet équilibrage et rajoute un déséquilibre de plus. Il n'est donc pas question d'accepter que toute une génération soit sacrifiée.

Le changement de primauté ne peut donc être accepté que si on trouve des solutions équitables pour toutes les catégories, et seule une attitude exemplaire de l'Etat vis-à-vis de son personnel sera en mesure de l'assurer. L'Etat devra investir sans sourciller. Il faut d'ailleurs rappeler que, contrairement à beaucoup d'autres cantons, il n'a pour l'instant jamais eu besoin de recapitaliser sa caisse.

Compte tenu de la complexité du dossier, le planning retenu, avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2020, est plus que serré. L'Etat doit prendre en main le dossier dès aujourd'hui, mais il n'a pas le droit de le traiter à la va-vite. Agir dans la précipitation serait une immense erreur.

Les prochaines élections n'auront lieu qu'en novembre 2021 !

Hôpital fribourgeois

Les propositions du Conseil d'Etat sur le statut du personnel font un flop.

En décidant de donner la possibilité au Grand Conseil de faire sortir le personnel des soins de la LPers, au profit d'un nouveau statut étatique très vague, ou pire, d'une convention collective, le Conseil d'Etat avait choisi, au début mai, de tenter une manœuvre rusée en laissant les décisions cruciales au Grand Conseil. Celui-ci a refusé d'entrer en matière sur la question de la LPers en repoussant le débat. Et le bon sens a triomphé, puisqu'aujourd'hui le dossier urgent est celui de la professionnalisation du Conseil d'administration de l'HFR.

Le Conseil d'Etat pensait avoir assez habilement manœuvré. Dans une conférence de presse où il s'était déplacé *in corpore*, il avait d'abord annoncé qu'il allait s'attaquer aux vrais problèmes de l'hôpital, qui sont d'ordre managériaux et financiers. Mais au lieu de se contenter de faire simplement de l'ordre dans la maison, il maintenait la proposition de sortir le personnel de LPers. Le bureau du Grand Conseil a fait preuve d'une grande lucidité en refusant d'entrer en matière sur cette proposition concernant le personnel dans sa session de mai.

Premier enseignement

Aujourd'hui, la roue a tourné. Suivant les recommandations du rapport d'audit de gouvernance du HFR, le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi pour professionnaliser la gouvernance de l'établissement.

C'est l'histoire de l'arroseur arrosé. Durant ces deux dernières années, le Conseil d'administration n'a cessé de vouloir faire porter le chapeau au personnel pour masquer ses propres errements. Le «fameux» rapport de 2015, bloqué dans les tiroirs du Conseil d'Etat pendant trois ans, avait été piloté par le Conseil d'administration. A aucun moment, le personnel et les associations n'avaient été consultés pour l'établissement de ce rapport.

En résumé, ce rapport était vicié à la base : le Conseil d'administration avait décidé de masquer complètement ses erreurs en incriminant le personnel. Il s'était ensuite simplement employé à démontrer que le personnel coûtait trop cher en utilisant des chiffres qui l'arrangeaient, comme il est si facile de le faire. Qui veut noyer son chien l'accuse d'avoir la rage.

Mais dans le Canton, personne n'était dupe. Le Grand Conseil en a donné une éclatante confirmation, en refusant d'entrer en matière sur la sortie de la LPers et donc sur les propositions du Conseil d'administration de l'HFR.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE PUBLIC DU CANTON DE FRIBOURG
Juin 2018

Deuxième enseignement

Dans ce dossier, le Conseil d'Etat n'a pas respecté les procédures qu'il a lui-même mises en place avec ses partenaires sociaux. Le principe est pourtant assez simple : les partenaires sociaux doivent pouvoir donner leur avis avant que les décisions ne soient prises. Dans ce cas, les partenaires sociaux ont été mis devant le fait accompli, puisqu'ils ont simplement été convoqués pour être informé des plans du Conseil d'Etat.

Durant la dernière décennie, le canton de Fribourg a toujours trouvé des solutions adéquates quand il a collaboré avec son personnel. Dans ce dossier, disons qu'il a fallu un peu le forcer à entendre les revendications du personnel.

Les efforts déployés par les associations et par les syndicats ont porté leurs fruits. Le Grand Conseil a écouté le personnel, après que celui-ci ait montré sa détermination à se faire entendre. Mieux vaut tard que jamais.

Ce succès a été rendu possible grâce au travail des parlementaires et démontre, une fois de plus, que les actions concertées peuvent rencontrer du succès.

La FEDE remercie sincèrement tous les acteurs qui y ont contribué.

Et maintenant

Le travail ne fait cependant que commencer pour les associations membres de la FEDE. Des décisions importantes doivent encore être prises pour assurer un avenir à l'HFR. Nous serons vigilants et continuerons de suivre les travaux parlementaires.

Nous devons de notre côté, dès maintenant, nous mettre au travail avec la Direction générale pour agir comme force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement de l'établissement.

Les associations membres de la FEDE ont clairement exprimé leur point de vue : elles sont prêtes à se mettre autour d'une table avec le Conseil d'administration de l'HFR et le Conseil d'Etat, mais uniquement dans le cadre de la LPers.

Bernard Fragnière, Président de la FEDE